

TOUS LES BONS CÔTÉS DE LA VILLE



DU 4 MARS AU 5 AVRIL 2024
PRÉ-INSCRIPTIONS
RENTRÉE SCOLAIRE
2024/2025

Inscriptions

Service accueil familles

Hôtel de ville - Place Roger Salengro ☎ 04 27 82 62 93

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h30

@pointaccueilfamilles@oullinspierrebénite.fr



OULLINS.FR | PIERREBENITE.FR

OULLINS
PIERRE
BÉNITE



PREMIÈRE INSCRIPTION À L'ÉCOLE

COMMENT SE PROCURER LE DOCUMENT DE PRÉ-INSCRIPTION ?

- au Service accueil familles
Hôtel de Ville, place Roger Salengro
04 27 82 62 93
- en téléchargeant la fiche de renseignements sur oullins.fr
(services et démarches / enfance / inscriptions scolaires)

OÙ LE DÉPOSER ?

- au Service accueil familles
- par courrier à M. le Maire (Hôtel de ville, place Roger Salengro, Oullins 69600 Oullins-Pierre-Bénite)
- par mail à : pointaccueilfamilles@oullinspierrebénite.fr

QUELLES PIÈCES JOINDRE ?

Vous devez vous munir des originaux et des photocopies :

- du livret de famille ou de l'acte de naissance (moins de 3 mois)
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, acte de vente ou facture EDF/GDF)
- *si divorce ou séparation* : du justificatif du jugement

Cas particuliers (les dossiers seront soumis à une commission, les délais de traitement seront de 7 à 10 jours ouvrés)

- *si hébergement* :
 - justificatif CAF
 - attestation d'hébergement dûment remplie de la personne hébergée
 - justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - carte d'identité de la personne qui héberge

Liste non exhaustive, des documents complémentaires peuvent vous être demandés selon la situation familiale de chacun.

CARTE SCOLAIRE

Consultable sur oullins.fr. En fonction des secteurs d'habitation, une ou plusieurs écoles d'appartenance pourront correspondre à une même adresse.

DEMANDE DE DÉROGATION

→ si vous résidez à Oullins-Pierre-Bénite, veuillez retirer la demande de dérogation au service accueil familles ou sur oullins.fr.

→ si votre domicile actuel est en dehors d'Oullins-Pierre-Bénite, veuillez retirer la demande de dérogation dans votre mairie de résidence.

QUELLES PIÈCES JOINDRE ?

Merci de vous munir des photocopies :

- du livret de famille ou l'acte de naissance (moins de 3 mois)
- du justificatif de domicile des parents (moins de 3 mois)
- du jugement de divorce (le cas échéant)
- du justificatif de domicile de l'assistante maternelle ou des grands-parents
- de la notification d'agrément de l'assistante maternelle ainsi que les 3 dernières fiches de paie
- de l'attestation de l'employeur précisant le lieu de travail à Oullins-Pierre-Bénite



OÙ DÉPOSER LA DEMANDE DE DÉROGATION ?

Vous pouvez :

- déposer votre demande de dérogation au Service accueil familles (Mairie d'Oullins - place Roger Salengro, Oullins 69600 Oullins-Pierre-Bénite)
- l'adresser par courrier à M. le Maire (Hôtel de Ville, place Roger Salengro, Oullins 69600 Oullins-Pierre-Bénite)
- l'envoyer par mail à : pointaccueilfamilles@oullinspierrebénite.fr

CALENDRIER

Les demandes de dérogation sont à faire parvenir à partir du lundi 4 mars au vendredi 5 avril. Une réponse à votre demande vous sera transmise à l'issue de la commission de dérogation.

PRÉ-INSCRIPTIONS RENTÉE SCOLAIRE 2024/2025

Service accueil familles - Hôtel de ville
Place Roger Salengro - Oullins 69600 Oullins-Pierre-Bénite
04 27 82 62 93

**LUNDI, MARDI,
MERCREDI ET VENDREDI**

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

JEUDI

de 8h30 à 12h30

+ D'INFOS SUR : oullins.fr
pointaccueilfamilles@oullinspierrebenite.fr



OULLINS.FR | PIERREBENITE.FR

**OULLINS
PIERRE
BÉNITE**